

TRANSACTIONS - GESTION IMMOBILIERES
ACHAT - VENTE / GESTION - LOCATIONS
SYNDIC DE COPROPRIETES
Tél. : 05 62 95 01 01
Email : bagneres@squarehabitat.fr

M. MAIRE DU POSET Xavier
RESIDENCE MAINTENON
1 RUE DU TEMPLE
65200 BAGNERES DE BIGORRE
FRANCE

Le 24/06/20

Immeuble RESIDENCE MAINTENON

Objet : Devis pour la délivrance de documents et informations en vue de mutation

Monsieur, Cher Client,

Nous prenons connaissance de votre souhait de vendre votre bien situé au sein d'une copropriété dont nous avons la gestion.

Pour mener à bien ce projet vous nous demandez la transmission auprès de votre notaire, de documents et informations en vue de procéder à la finalisation de votre compromis, or conformément à l'article 54 de la loi ALUR du 24 mars 2014, la délivrance de l'ensemble de ces documents reste une obligation à votre charge.

Toutefois, grâce au devis ci-joint, nous vous proposons de vous substituer à cette obligation et donc de vous transmettre ces informations ainsi qu'au Notaire chargé de la rédaction du compromis de vente.

En cas de changement d'adresse, nous vous remercions de nous préciser le lieu(ou l'adresse mail) où vous souhaitez que les documents soient envoyés.

En l'absence de réponse de votre part, nous ne pourrions communiquer les éléments dans le délai souhaité.

Nous vous prions de croire, Monsieur, Cher client, en l'expression de nos sentiments dévoués.

Le Syndic



DEVIS : Délivrance de documents liés à la copropriété

Devis valable 1 mois

Devis à l'attention de :

M. MAIRE DU POSET Xavier
RESIDENCE MAINTENON
1 RUE DU TEMPLE
65200 BAGNERES DE BIGORRE
FRANCE

DATE : le 24/06/20

Code client: PMAIRED

Immeuble RESIDENCE MAINTENON

DELIVRANCE DES ELEMENTS SUIVANTS:

- Règlement de copropriété et état descriptif de division ainsi que les actes les modifiant
- Procès-verbaux des Assemblées générales des trois dernières années
- Montant des charges courantes du budget prévisionnel par la copropriétaire vendeur au titre des deux exercices comptables précédant la vente
- Montant des charges courantes hors budget prévisionnel payées par le copropriétaire vendeur au titre des deux exercices comptables précédant la vente
- Sommes pouvant rester dues par le copropriétaire vendeur au syndicat des copropriétaires
- Sommes dues au syndicat des copropriétaires par l'acquéreur
- Etat global des impayés de charges au sein du syndicat des copropriétaires
- Dettes vis-à-vis des fournisseurs
- Carnet d'entretien de l'immeuble
- Fiche Synthétique de l'immeuble (si immatriculation faite)

| | |
|------------------|-----------------|
| Total Hors taxe | 150,00 € |
| TVA 20 % | 30,00 € |
| Total TTC | 180,00 € |

Date et signature du client
(précédée de la mention « bon pour accord »)